Banque centrale européenne: nomination du président du conseil de surveillance

2018/0905(NLE) - 07/11/2018 - Document de base législatif

OBJECTIF: nommer le président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne (BCE).

CONTENU: l'article 26, paragraphe 3, du règlement (UE) no 1024/2013 du Conseil dispose que la Banque centrale européenne soumet au Parlement européen sa proposition de nomination du président du conseil de surveillance et que le président est choisi, sur la base d'une procédure de sélection ouverte, parmi des personnes dont la réputation et l'expérience professionnelle dans les domaines bancaire et financier sont reconnues et qui ne sont pas membres du conseil des gouverneurs.

Après avoir entendu le conseil de surveillance, la BCE a soumis au Parlement, par lettre du 7 novembre 2018, une proposition de nomination de M. Andrea Enria, actuel président de l'Autorité bancaire européenne (ABE), comme président du conseil de surveillance.